

## *Arrêté Municipal pour délégation de fonctions et de signatures aux adjoints*

### ***Le Maire de la Commune de PRADELLES***

*VU* le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-18 et suivants, stipulant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

*VU* le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur **Patrick ANGLADE**, en qualité d'adjoint au Maire,

### **ARRETE 2023-DEL-002**

**ARTICLE 1** : Monsieur **Patrick ANGLADE**, 2ème adjoint au Maire, est délégué pour remplir les fonctions en matière d'affaires financières, budgétaires et comptables, travaux et urbanisme.

**ARTICLE 2** : Monsieur **Patrick ANGLADE** est délégué pour remplir les fonctions en matière d'état civil en cas d'absence ou d'indisponibilité (priorité 2) de **Monsieur Raphael ROLLAND**

**ARTICLE 3** : Monsieur **Patrick ANGLADE** possède une délégation de fonction et de signature.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire
- Monsieur le Percepteur
- Aux intéressés

FAIT A PRADELLES, LE 9 MAI 2023

Le Maire

A. ROBERT





## *Arrêté Municipal pour délégation de fonctions et de signatures aux adjoints*

### *Le Maire de la Commune de PRADELLES*

*VU* le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-18 et suivants, stipulant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

*VU* le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 constatant l'élection de Mme Elisabeth LYOTARD, en qualité d'adjointe au Maire,

### ARRETE 2023-DEL-003

**ARTICLE 1:** Madame **Elisabeth LYOTARD**, 3ème adjointe au Maire, est déléguée pour remplir les fonctions en matière vie sociale et associative.

**ARTICLE 2 :** Madame **Elisabeth LYOTARD** possède une délégation de fonction et de signature.

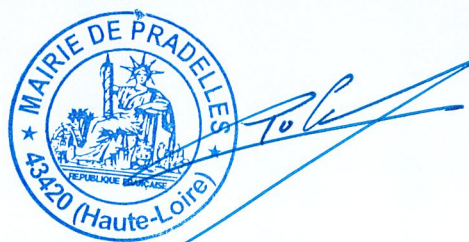
**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire
- Monsieur le Percepteur
- Aux intéressés

FAIT A PRADELLES, LE 9 MAI 2023

Le Maire

A. ROBERT





## *Arrêté Municipal pour délégation de fonctions et de signatures aux adjoints*

### *Le Maire de la Commune de PRADELLES*

*VU* le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-18 et suivants, stipulant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

*VU* la délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2023 validant la nomination d'un 4<sup>ème</sup> adjoint en accord avec la réglementation,

*VU* le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 24 février 2023 approuvé en séance du Conseil Municipal du 8 mars 2023 constatant l'élection de Mme Stéphanie FERET, en qualité d'adjointe au Maire,

*CONSIDERANT* que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Madame Stéphanie FERET, adjointe au Maire à compter du 24 février 2023,

### **ARRETE 2023-DEL-004**

**ARTICLE 1** : Madame Stéphanie FERET, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire, est déléguée pour remplir les fonctions en matière patrimoine et communication, culture...

**ARTICLE 2** : Madame Stéphanie FERET possède une délégation de fonction et de signature.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire
- Monsieur le Percepteur
- A l'intéressée

FAIT A PRADELLES, LE 5 MAI 2023

Le Maire

A. ROBERT

